

**GOVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**Numéro du projet:**

**Titre du projet :** Projet d'Appui au Renforcement de l'Equité Hommes/Femmes pour la Réduction des Disparités Economiques et Sociopolitiques (PAREHF3)

**Secteur d'intervention :** Lutte contre la pauvreté

**Date estimative de démarrage :** Juin 2008

**Durée:** 4 ans

**Agence d'Exécution :** NEX : Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF)/ Cellule de coordination

**Contributions du Grand Duché du Luxembourg :** 1.000.000 euros

<b>Ressources</b>
Ressources TRAC:
Participation aux coûts : 1.000.000 euros
<b>Total:</b>

**Description succincte:**

Le présent projet est une consolidation et une poursuite des actions antérieures menées dans le cadre de projets précédents d'appui à la promotion de la femme (PAPF, PAREHF1 et 2, Plateformes multifonctionnelles, PENRAF). Le nouveau Cadre de coopération Mali/PNUD pour la période 2008-2012 prévoit de centrer son intervention dans le domaine du genre sur le plaidoyer pour le respect des engagements internationaux, pour le nouveau Code de la famille, et contre les pratiques néfastes; sur le renforcement des capacités et le plaidoyer pour une participation améliorée des femmes aux sphères de décision; la promotion de la transversalité du genre et la promotion des droits économiques des femmes par l'amélioration de leurs revenus et la réduction de la pauvreté.

Cette orientation du Cadre de coopération dérive elle-même du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Mali 2008-2012 (UNDAF) et du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) 2007-2011. Le projet ambitionne de contribuer à la réduction des disparités entre hommes et femmes tant au plan économique que politique, juridique et social. Dans cet appui, une attention particulière sera accordée à l'épanouissement des femmes dans les régions de Ségou et de Sikasso (cercle de Yorosso). De même des appuis ciblés seront faits au Ministère de la promotion de la femme et aux structures chargées de statistiques et de planification pour une meilleure prise en compte de la contribution de la femme à la création de la richesse nationale.

**Au nom de**

**Signature**

**Date**

**Nom/Titre**

Gouvernement du Mali:



18 JUIL 2008

Agence d'exécution:



30 JUIL 2008

M<sup>me</sup> Maïga Sina Samba

PNUD:



18/2008 Joseph Byll-Cabwiz

## 1) CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

La République du Mali couvre une superficie de 1 241 238 km<sup>2</sup> et compte plus de 11 millions d'habitants (Source EDSM III) et les femmes représentent 51,2 % d'une population rurale à 80 %, alphabète à 31 % (2001) et vivant en dessous du seuil de pauvreté à 64,2 % (1999). Son taux de croissance annuel est de 2,5% malgré un taux de mortalité maternelle très élevé estimé à 582 pour cent mille naissances vivantes.

L'estimation en 2002 de l'incidence de la pauvreté basée sur l'Enquête Budget Consommation de 1998 était de 63% de pauvres tandis que les résultats de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté basée sur l'approche monétaire en 2001 donnaient 68,3%. La pauvreté est essentiellement rurale et majoritairement féminine.

## 2) SITUATION GENERALE DE LA FEMME

Le Mali ne fait pas exception à la règle quasi générale d'inégalité et d'inéquité dont sont victimes les femmes à travers le monde quant à l'accès et au contrôle des biens et services, des moyens de production, des emplois, de la prise de décision et des pouvoirs.

Malgré des efforts réels dans l'amélioration des conditions générales de vie des femmes, notamment par la prise de certaines mesures réglementaires et législatives, la réalité demeure qu'elles rencontrent encore d'énormes obstacles à leur plein épanouissement.

En effet, elles constituent un groupe spécifique particulièrement défavorisé, voire marginalisé, du fait que (CSCR 2007-2011):

- Les principaux indicateurs de survie, de développement et de protection de la femme restent en deçà des niveaux attendus/souhaités : taux d'alphabétisation faible 17 % contre 37 % pour les hommes en 1998 ; niveau d'instruction zéro pour 78 % des femmes de 15 à 49 ans ; forte mortalité maternelle et indices synthétiques de fécondité élevés (6,6) (Source EDSM-IV)
- Des disparités de genre en matière d'éducation, dans tous les ordres d'enseignement. Ces disparités ont comme conséquences d'affecter les capacités des femmes, de compromettre leur productivité et de limiter leur accès aux opportunités de développement ;
- Une précarité de la santé des femmes et des jeunes filles se traduisant par un fort taux de mortalité maternelle (464 pour 100.000 naissances vivantes), une fécondité élevée (indice synthétique de fécondité 6,6) et un accès limité aux méthodes contraceptives modernes (taux de prévalence contraceptive globale 12,7% et 6% en milieu rural) (Source EDSM-IV)
- Une forte contribution des femmes à l'économie de ménage et à l'économie de marché et pourtant une faible visibilité de leur travail dans les agrégats économiques et un faible accès aux bénéfices du développement ;
- L'inégale répartition des rôles et des responsabilités dans la division du travail, l'inégalité d'accès aux opportunités économiques qui explique le faible pouvoir économique des femmes et la féminisation de la pauvreté. Les femmes sont sous représentées dans le secteur moderne privé et public. Elles y occupent des postes subalternes et les écarts de revenus les discriminent. Malgré les progrès enregistrés dans le secteur de la micro finance à travers les organismes d'épargne et de crédit, l'accès aux services financiers reste encore limité aux femmes et entrave un véritable entrepreneuriat féminin ;

- Des droits et un exercice des devoirs différenciés pour l'homme et la femme au sein de la famille et de la société malgré l'égalité de droit établie par la Constitution. Cela explique en grande partie la sous représentation et la faible participation des femmes aux instances de décision. La faible prise en compte du genre dans le processus de la décentralisation fait que la dimension du genre reste encore timide au niveau de la gestion locale et communale ;
- Une faible prise en compte du genre dans le CSLP, qui a certes posé la problématique du genre mais présente encore des faiblesses d'analyse et des limites dans la capacité à mesurer la féminisation de la pauvreté. L'analyse faite de l'état de la pauvreté se base essentiellement sur la pauvreté des conditions de vie et ne tient pas compte des effets différenciés selon les femmes et les hommes ;
- Au plan social, culturel et politique, le statut des femmes reste marqué par les pesanteurs socioculturelles qui véhiculent une image dévalorisée des femmes, compromettent leur participation à la vie publique, et les maintiennent dans une position d'infériorité et de marginalité. Les dernières élections législatives (2002) et municipales (2004) ainsi que la composition du gouvernement confirment ces tendances : 14 femmes députés (au lieu des 18 précédentes) sur 147 à l'Assemblée Nationale, 424 conseillères communales sur 10540 élus, 5 femmes (au lieu de 7) sur un gouvernement de 27 membres (Sources DNSI et CNDIF) ;
- Elles sont majoritaires dans le secteur primaire (77 %) où les disparités hommes/femmes sont les plus importantes eu égard aux rôles qu'elles jouent à tous les stades de la production. Elles occupent 65% des emplois dans le secteur informel qui représente plus de 30% du PIB. Etant donné le faible niveau de désagrégation des données selon le genre, il existe très peu de données sur la contribution effective des femmes au niveau des indicateurs économiques tels que le PIB (global et sectoriel). Elles interviennent principalement dans l'agroalimentaire, le commerce, la transformation des produits, l'artisanat, les prestations de services, la restauration, à travers la gestion de moyennes, petites et micro entreprises. Les femmes n'occupent qu'une faible part dans l'emploi salarié. Sur un total de 47158 fonctionnaires on compte 10075 femmes soit 21,36%.

Le présent projet, qui se veut une consolidation et une poursuite des actions antérieures entreprises dans le cadre de projets précédents (PAPF, PAREHF1 et 2, PENRAF, Plateformes multifonctionnelles) ambitionne de contribuer à la réduction des disparités constatées entre hommes et femmes. Il tire avantage de la récente évaluation finale de PAREHF2 qui recommande de définir des objectifs réalistes et réalisables et d'établir une synergie entre les différents projets et programmes intervenant sur la problématique de l'équité du genre. Cette évaluation a conclu à la pertinence du PAREHF2 et de sa stratégie de mise en œuvre au niveau micro, particulièrement à travers les opportunités économiques et de prise de décisions mises à la disposition de plusieurs associations de femmes, aussi bien à Bamako que dans les régions. Toutefois, elle souligne des résultats faibles dans les efforts d'une prise en compte transversale de la « dimension genre » dans les programmes et politiques nationaux. Des attentes disproportionnées, vu les moyens et la durée du Programme, aggravées par l'absence d'ancrage institutionnel au niveau des différents départements ministériels, seraient à la base de l'insuffisance des effets au niveau macro.

### 3) STRATEGIES D'INTERVENTION DU PROJET

Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR 2007-2011) et les OMD seront les sources principales d'inspiration et la référence de base du projet. Dans le CSCR, il est retenu de: (i) renforcer la coordination avec le MPFEF et d'impliquer davantage la société civile en particulier les associations et organisations féminines dans les processus de formulation et dans les mécanismes de suivi de la pauvreté et du genre, (ii) renforcer les capacités en genre des membres de la Cellule de Suivi de la Pauvreté et de valoriser l'expertise nationale existante, (iii) adopter l'approche genre comme élément stratégique à prendre en compte dans chaque secteur de développement et à tous les niveaux et faire la revue des politiques et programmes de développement nationaux et sectoriels pour mettre en exergue les besoins et potentialités des hommes et des femmes et pour renforcer l'intégration du genre dans le processus de formulation, suivi et évaluation du CSCR, (iv) approfondir l'analyse selon le genre dans l'élaboration des profils de pauvreté, pour une meilleure connaissance de la situation réelle des femmes et des groupes vulnérables au niveau national, régional et local, (v) institutionnaliser un système de ciblage/repérage des plus pauvres en données désagrégées (hommes et femmes, filles et garçons) et d'intégrer des indicateurs pertinents sur le genre dans le système de suivi de la pauvreté par:

- Une analyse de la pauvreté de potentialité et de pauvreté monétaire ou de revenu pour calculer l'indice de pauvreté relationnelle entre les femmes et les hommes ;
- Une analyse différenciée de la situation des femmes et des hommes dans les secteurs prioritaires ;
- Des données désagrégées femmes-hommes sur les conditions de vie ;
- Des indicateurs de suivi d'impact différencié femmes-hommes; des indicateurs d'effets et de processus pour suivre le niveau d'accès et de contrôle aux ressources ;
- Des études spécifiques.

S'agissant du genre et économie, les propositions suivantes ressortent du CSCR :

- L'amélioration de la visibilité économique de la femme ;
- La relecture des programmes nationaux afin de mieux intégrer les besoins spécifiques des femmes (PCDA, AMADER, PASAOP) ;
- Elaboration et mise en œuvre de mesures favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux ressources productives notamment au niveau des périmètres aménagés (ORS, ON, ORM, PIV) ;
- L'appui à l'émergence d'un entrepreneuriat féminin et la consolidation des activités génératrices de revenus par la mise en œuvre de mesures particulières qui favorisent l'accès des femmes au crédit.

Par ailleurs, la Politique nationale et le Plan d'action pour la période 2002-2006 du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille avaient pour objectifs de :

- Réduire le taux d'analphabétisme des femmes en général et des filles en particulier ;
- Renforcer l'équité hommes-femmes ;
- Lutter contre la pauvreté des femmes.

Bien que le bilan de ces instruments ne soit pas encore fait, tous les indices énumérés dans le chapitre **Situation générale de la femme** montrent que ces objectifs restent d'actualité.

Sur les huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), deux visent plus spécifiquement les femmes :

- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- Réduire de ¾ la mortalité maternelle.

#### **4) RAISONS JUSTIFIANT L'INTERVENTION DU PNUD**

L'une des lignes de services retenues au niveau central par le PNUD, la ligne 1.6, est le mainstreaming du genre. Dans cette optique, le PNUD Mali a accompagné le gouvernement et les organisations de la société civile dans le renforcement des capacités institutionnelles, juridiques, politiques et socio-économiques de la femme à travers le Projet d'appui à la promotion de la femme (PAPF), le Programme d'appui au renforcement de l'équité homme/femme (PAREHF), le Programme de renforcement de l'équité homme/femme pour la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une bonne gouvernance (PAREHF2), le Projet Plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté, le Projet Energies nouvelles et renouvelables pour l'avancement de la femme (PENRAF). Ces différents appuis ont permis d'atteindre des résultats significatifs en termes de mobilisation sociale, d'éveil de conscience par rapport à la problématique du genre. Cependant bien des défis restent à relever comme il ressort de l'analyse du contexte.

Fort de ce constat, le nouveau Cadre de coopération Mali/PNUD pour la période 2008-2012 prévoit de centrer son intervention dans le domaine du genre sur le plaidoyer pour le respect des engagements internationaux, pour le nouveau Code de la famille, et contre les pratiques néfastes; sur le renforcement des capacités et le plaidoyer pour une participation améliorée des femmes aux sphères de décision; et la promotion de la transversalité du genre. Le PNUD entend également accompagner les efforts de promotion des droits économiques des femmes pour l'amélioration de leurs revenus et la réduction de la pauvreté.

Cette orientation du Cadre de coopération dérive du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Mali 2008-2012 qui vient d'être signé avec le gouvernement.

#### **5) OBJECTIFS DU PROJET**

Le présent projet aura pour objectifs de :

- Renforcer la base économique de la femme en vue de promouvoir son autonomisation singulièrement dans les régions de Ségou et de Sikasso (40% du budget) ;
- Renforcer les capacités de la femme pour la pleine jouissance de tous ses droits politiques, juridiques, civiques (25% du budget) ;
- Assurer l'intégration transversale du genre dans les politiques et programmes de développement de tous les secteurs (15% du budget).

Ces objectifs, qui répondent à des préoccupations du gouvernement et de la coopération luxembourgeoise, ressortent du Programme indicatif de Coopération (PIC) 2007-2011 Mali- Luxembourg.

#### **6) CADRE DES RESULTATS**

**Effet auquel le projet concourt :** Capacités de leadership des femmes développées avec un accent particulier sur les parlementaires, les groupes de plaidoyer politique et les réseaux féminins.

## CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES

Résultats	Stratégies	Activités	Indicateurs
<b>Effet 1 : Les capacités des femmes dans le domaine économique sont accrues</b>			
<b>1.1 Les sources de revenus des femmes sont diversifiées et durables dans les zones de Barouéli, Bla, Ségou, Yorosso, Niono et Tominian</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des capacités de production, de transformation agro-alimentaire et de génération de revenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui technique et financier aux femmes pour le développement de l'élevage, de la volaille, et des petits ruminants</li> <li>- Collecte, traitement et commercialisation du miel par les groupements féminins</li> <li>- Appui aux activités de maraîchage des femmes de ces localités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'équipements fournis aux associations féminines</li> <li>- Nombre d'infrastructures d'appui aux différentes activités économiques</li> <li>- Pourcentage de femmes ayant bénéficié de fonds et de formations diverses</li> </ul>
<b>1.2 Les capacités organisationnelles des femmes sont renforcées dans les filières porteuses pour leur épanouissement économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plus grand accès à l'information sur les opportunités économiques, les mesures réglementaires et législatives</li> <li>- Renforcement des compétences des femmes à travers l'acquisition de nouvelles connaissances et d'aptitudes propices à l'épanouissement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur les filières porteuses</li> <li>- Mise à disposition des services d'appui-conseil pour aider à la création de conditions juridiques, réglementaires et administratives favorables aux groupements de femmes</li> <li>- Formation en alphabétisation, en gestion et en N°TIC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de données sur les filières porteuses</li> <li>- Nombre de prestations par des services d'appui-conseil</li> <li>- Indications de changements opérés en faveur des femmes dans les filières porteuses</li> <li>- Nombre de femmes pouvant lire et écrire, suite à l'intervention du projet</li> <li>- Disponibilité des outils de planification/gestion au niveau des associations féminines</li> <li>- Nombre de sites-webs, blogs et autres espaces électroniques créés pour la promotion des produits /marchandises des femmes</li> </ul>
<b>1.3 L'accès aux ressources et la contribution de la femme à la formation de la richesse nationale sont mieux cernés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du partenariat dans la collecte de l'information, la mise en place de bases de données macro-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et partage d'outils d'analyse genre</li> <li>- Intégration de la dimension genre dans les outils de la DNSI</li> <li>- Appui technique et financier pour la mise en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'outils spécifiques genre élaborés (ou adaptés) pour la collecte et l'analyse de données au niveau national et sectoriel</li> </ul>

	économiques et sociales, et dans la planification nationale	place de bases de données sexo-spécifiques au niveau des CPS des différents départements ministériels -Etude sur les disparités entre hommes et femmes dans le secteur agricole et dans le secteur économique informel -Etude sur la contribution des femmes à l'économie dans la zone Office du Niger -Formation au « gender budgeting »	-Disponibilité de statistiques sensibles au genre dans les domaines de l'éducation, la santé, le développement rural, le développement social, etc. -Disponibilité de bases de données sur l'inégalité du genre dans le processus du développement socio-économique -Nombre de décideurs, planificateurs et d'agents de développement formés à la budgétisation sensible au genre
<b>Effet 2 : La promotion des droits humains de la femme est assurée</b>			
<b>2.1. Des groupes de plaidoyer/lobbying sont mobilisés autour du nouveau Code de la Personne et de la Famille</b>	-Diversification des initiatives de plaidoyer/lobbying sur le Code -Création d'une synergie entre les acteurs de défense des droits humains	-Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de communication autour du Code -Reproduction et distribution du nouveau Code -Appui technique et financier aux collectifs de défense des droits humains, et à d'autres fédérations au sein de la société civile telles que le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires (REFAMP) et la CAFO, pour la sensibilisation sur le Code	-Validation de la stratégie de communication sur le Code -Nombre de livrets et de CD sur le nouveau Code -Nombre de sessions de plaidoyer/lobbying sur le Code -Nombre de relais formés dans différentes localités pour la pérennisation de la sensibilisation sur le Code
<b>2.2. L'environnement social et juridique contre les violences faites aux femmes est amélioré</b>	-Diffusion de l'information sur les pratiques de violences à l'égard de la femme et de la petite fille -Promotion de la prise en charge des victimes de la violence	-Consolidation et synergie entre les différentes initiatives en cours, contre les violences faites aux femmes et la pédophilie -Elaboration et mise en œuvre de programmes de sensibilisation destinés et/ou initiés par les hommes sur les violences domestiques et sexuelles -Création de structures de veille et d'actions de proximité contre les violences faites aux femmes et à la petite fille -Mise en place de centres d'accueil et de prise en charge des victimes de violences	-Nombre d'activités conjointes mises en œuvre contre les violences faites aux femmes et à la petite fille -Pourcentage des hommes parmi les cibles et acteurs de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et à la petite fille -Nombre de cliniques juridiques ou autres structures impliquées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et à la petite fille

<p><b>2.3. La présentation de rapports qualitatifs sur la CEDEF et sur les recommandations de la Commission de la Condition de la Femme (CCF) est assurée de façon régulière</b></p>	<p>- Renforcement des capacités institutionnelles et techniques pour la concrétisation des engagements internationaux du Mali, concernant la femme et l'enfant</p>	<p>-Etat des lieux des actions menées sur la CEDEF par les Organisations de la Société Civile et les services publics -Mise en place d'un mécanisme de suivi régulier de la mise en œuvre des instruments internationaux concernés -Développement d'un cadre de concertation et d'actions pour la production régulière de rapports statutaires sur la promotion de la femme et de la petite fille</p>	<p>-Pourcentage d'associations féminines disposant des copies des différents instruments internationaux favorables à la promotion des droits humains de la femme et de la petite fille -Nombre d'ateliers de formation ou de sensibilisation sur la CEDEF et sur les recommandations de la CCF -Disponibilité de rapports de suivi de la mise en œuvre des instruments internationaux -Nombre de rapports statutaires déposés dans les délais requis</p>
<p><b>2.4 Des femmes dans les communes rurales des régions de Ségou et de Sikasso sont techniquement et financièrement préparées pour se présenter aux élections législatives et communales 2007-2009</b></p>	<p>Renforcement de capacités des candidates à travers la formation et la diffusion de l'information</p>	<p>-Formation des femmes au leadership -Appui aux plans de communication des femmes candidates</p>	<p>-Nombre de communes rurales bénéficiaires de l'assistance technique et financière -Pourcentage de femmes préparées pour les élections législatives -Pourcentage de femmes préparées pour les élections communales -Disponibilité de fonds pour les femmes candidates -Nombre de plans de communication financés par le Projet</p>
<p><b>Effet 3 : L'intégration du genre dans le processus de formulation, suivi et évaluation des politiques et programmes de développement nationaux et sectoriels est réalisée</b></p>			
<p><b>3.1 Les capacités d'analyse en genre du Ministère de la promotion de la femme et de la cellule CSLP sont renforcées</b></p>	<p>Promotion d'une collaboration étroite entre le MPPEF et ses principaux partenaires</p>	<p>-Identification des besoins de formation en genre dans les structures en charge des politiques nationales et des programmes sectoriels -Elaboration d'un canevas d'appréciation de la mise en œuvre des politiques et programmes,</p>	<p>-Rapports d'analyse -Nombre de sessions de formation -Disponibilité d'outils de suivi/évaluation spécifiques en genre</p>

	<p>en termes de prise en compte de la « dimension genre »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Organisation de sessions de formation couplées avec des exercices pratiques de relecture des politiques et programmes sectoriels sous l'angle genre</li> <li>-Création d'un répertoire annoté d'experts nationaux en genre</li> </ul>		
<p><b>3.2 Le profil différencié homme/femme de la pauvreté est élaboré</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Elaboration d'un profil genre de la pauvreté</li> <li>-Publication et diffusion des résultats de l'étude, suivie de plaidoyer sur l'équité/égalité du genre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une base de données sexo-spécifiques sur la pauvreté au Mali</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Index de pauvreté différencié selon le genre</li> <li>-Proportions et écarts entre hommes et femmes relatifs aux différents aspects de la pauvreté et/ou du bien-être socioéconomique</li> <li>-Nombre d'ateliers et de sessions de plaidoyer sur « genre &amp; pauvreté »</li> <li>-CD et livret de présentation des résultats de l'étude</li> </ul>
<p><b>3.3 Les mécanismes de suivi évaluation de la relation « pauvreté/genre » sont mis en place et fonctionnels</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Appui technique à la revue annuelle du CSCRP et des OMD en vue d'y intégrer la dimension genre</li> <li>-Mise en place d'un cadre de partenariat entre les parties prenantes du suivi-évaluation : Coordination CSLP, ODHD, MPFEF, Points focaux genre des départements ministériels et les organisations de la société civile intervenant dans ce domaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Amélioration du suivi/évaluation de la pauvreté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de structures impliquées dans le suivi/évaluation</li> <li>-Nombre de rencontres des principales parties prenantes</li> <li>-Disponibilité de rapports de revue annuelle</li> <li>-Outils de suivi-évaluation</li> </ul>

## 7) APPORTS

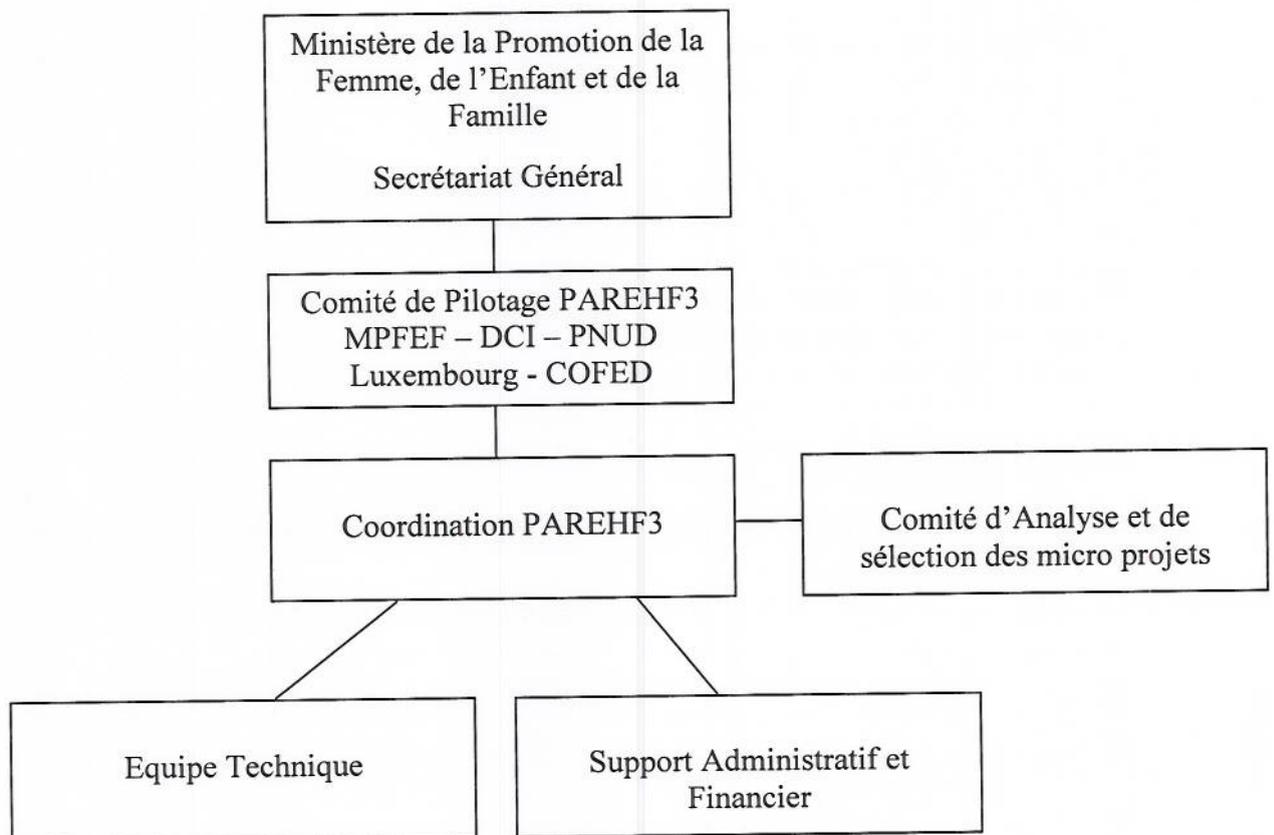
Le PNUD contribuera au financement du projet avec un montant de un million d'euros sur contribution du Grand Duché du Luxembourg.

## 8) GESTION DU PROJET

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution nationale (NEX) par la cellule de coordination de PAREHF sous la tutelle du Ministère en charge de la promotion de la femme. Le projet sera rattaché au secrétariat général du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille qui nommera un Conseiller technique comme directeur national. Ce Conseiller Technique sera chargé du suivi de projet dans toutes ces composantes. Il participera à toutes les réunions d'orientation, de sélection des projets et entreprendra des missions de supervision sur le terrain.

Les services déconcentrés du Ministère que sont les directions régionales seront responsabilisés dans l'opérationnalisation du projet, le faire faire (par les associations et ONG féminines, et les OSC) étant la règle. Dans l'optique d'une pérennisation des acquis du projet, en plus de la voie d'acheminement direct des requêtes que peuvent emprunter les organisations et associations féminines, les directions régionales pourront aussi constituer un premier maillon de réception des requêtes de financement à soumettre à la cellule. Elles seront impliquées dans les activités de suivi sur le terrain dans le cadre de l'appui conseil.

Au niveau national, le Ministère mettra en place un mécanisme de coordination composé des différents projets du département ayant des composantes similaires à PAREHF3 afin de s'assurer de la synergie d'actions entre les différents projets.



## 9) SUIVI - EVALUATION

Le PNUD devant rendre compte de l'utilisation des fonds au donateur, ses procédures en vigueur en matière de suivi et évaluation s'appliquent à ce projet. Un Comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour approuver le rapport d'activités et le plan de travail du projet. Une revue tripartite annuelle statuera, le cas échéant, sur les orientations politiques et stratégiques du projet. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale auront lieu.

## 10) CADRE LEGAL DU PROJET

Le présent document de projet constitue l'instrument juridique visé dans l'accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et le Programme des Nations Unies pour le développement le 9 juin 1978 par les parties, révisé le 03 juin 1980, et entré en vigueur le 17 mars 1993

## 11) BUDGET PREVISIONNEL (en euros)

EFFETS	2007	2008	2009	2010	2011
<b>I) Effet 1 : Capacités économiques des femmes accrues</b>					
<b>Résultat 1</b> : Les sources de revenus sont diversifiées et durables dans les régions de Ségou et Sikasso	20.000	90.000	70.000	20.000	10.000
<b>Résultat 2</b> : Les capacités organisationnelles sont renforcées dans les filières porteuses	20.000	50.000	10.000	10.000	5.000
<b>Résultat 3</b> : L'accès aux ressources et la contribution de la femme à la formation de la richesse nationale mieux cernés	10.000	40.000	20.000		
<b>Sous – Total effet 1</b>	<b>50.000</b>	<b>180.000</b>	<b>100.000</b>	<b>30.000</b>	<b>15.000</b>
<b>II) Effet 2 : Promotion des droits humains de la femme assurée</b>					
<b>Résultat 1</b> : Des groupes de plaidoyer/lobbying mobilisés autour du nouveau Code de la Personne et de la Famille	10.000	25.000	5.000		
<b>Résultat 2</b> : L'environnement juridique contre les violences faites aux femmes amélioré	5.000	35.000	10.000	10.000	5.000
<b>Résultat 3</b> : La qualité et la régularité des rapports qualitatifs sur la CEDEF et sur les	-	25.000	10.000	10.000	

recommandations de la Commission de la Condition de la Femme (CCF) assurées					
<b>Résultat 4</b> : Des femmes candidates dans les communes rurales de Ségou et de Sikasso bien préparées pour les élections législatives et communales 2007-2009		40.000	20.000		20.000
<b>Sous – Total effet 2</b>	<b>15.000</b>	<b>125.000</b>	<b>45.000</b>	<b>20.000</b>	<b>25.000</b>
<b>III) Effet 3 : L'intégration du genre dans le processus de formulation, suivi et évaluation des politiques et programmes de développement nationaux et sectoriels est réalisée</b>					
<b>Résultat 1</b> : Les capacités d'analyse en genre du Ministère de la promotion de la femme et de la cellule CSLP renforcées	5.000	40.000	15.000	10.000	
<b>Résultat 2</b> : Le profil différencié homme/femme de la pauvreté élaboré		35.000	10.000	5.000	
<b>Résultat 3</b> : Les mécanismes de suivi évaluation de la relation « pauvreté/genre » mis en place et fonctionnels	5.000	20.000	5.000		
<b>Sous – Total effet 3</b>	<b>10.000</b>	<b>95.000</b>	<b>30.000</b>	<b>15.000</b>	
<b>IV) Fonctionnement</b>					
Cellule de Coordination	10.000	82.000	50.000	20.000	13.000
<b>V) Frais de gestion PNUD (7%)</b>	10.000	30.000	20.000	5.000	5.000
<b>TOTAUX</b>	<b>95.000</b>	<b>512.000</b>	<b>245.000</b>	<b>90.000</b>	<b>58.000</b>